



**DEMANDE D'AUTORISATION D'ACCROCHAGE DE BANDEROLES
SUR LA VOIE PUBLIQUE**

L'association :

représentée par son/sa Président/e :

siège social :

demande l'autorisation d'accrocher une ou plusieurs banderoles sur le territoire de la commune,
pour annoncer l'événement suivant :

Nom de l'événement

Lieu de l'événement

Date de l'événement

Date de la mise en place des banderoles

Maximum 14 jours pleins avant la date de l'événement, jusqu'à 1 jour après, pour le retrait.

Coordonnées de la personne référente à la pose des banderoles

Nom :

N° Portable :

adresse mail :

Lieu :

Rond point Lacanau Ville

Rond point Lacanau Océan

Taille de la banderole :

600cm X 100cm

300cm X 100cm

Règlement :

La pose, la permanence et l'enlèvement de la banderole sont placés sous l'entière responsabilité de l'association.

Seuls les affichages à caractère événementiel (c'est-à-dire à une date identifiée et figurant sur la banderole) sont autorisés.

Les seuls supports autorisés seront de type banderole, de dimensions 600 cm X 100 cm, ou 300 cm X 100 cm.

Elles seront en matériau plastique ou vinyle plein et non ajouré.

Les lettrages des banderoles pourront être soit sérigraphies, soit autocollants.

L'association doit fournir un visuel de la banderole avec la présente demande.

Dans le cas d'un avis favorable, le représentant de l'association
s'engage à déposer les banderoles 24 h après la manifestation.

Fait à Lacanau

le

Signature

Cadre réservé à l'administration :

avis favorable

avis défavorable